

Nouvelle stratégie du commerce extérieur - Quelles évolutions ?

Publié le 27 février 2018

Le 23 février 2018, le Premier Ministre Edouard Philippe a présenté un nouveau plan d'action pour restaurer la compétitivité des entreprises françaises à l'international.

La nouvelle stratégie en matière de commerce extérieur, destinée à transformer le modèle d'accompagnement des PME à l'export, repose sur 3 volets principaux et se décline en 19 mesures.

- Diffusion d'une culture de l'export et de l'international : renforcement de la formation initiale et des étudiants aux langues étrangères et des futurs salariés et dirigeants de PME au commerce international.
- Réforme de l'accompagnement à l'export par le partenariat approfondi entre l'Etat et les régions en la matière et une grande simplification visant à faire émerger une « Team France Export » unissant tous les acteurs dans un service public solidaire, intégré et respectant les spécificités de chacun. En France, seront ainsi déployés des guichets uniques de l'export, ainsi qu'une plateforme numérique de solutions regroupant l'ensemble des offres d'accompagnement et de financement à l'export. A l'étranger, sera mis en place un correspondant unique avec une expérimentation du retrait de Business France dans 8 pays.
- Réforme des financements export dans le sens d'une plus grande lisibilité pour les entreprises et d'une plus grande compétitivité vis-à-vis de la concurrence internationale : Parmi les mesures annoncées figurent un rôle renforcé de Bpifrance comme guichet unique, une réforme de l'Assurance Prospection, la création d'un Pass'Export, ainsi qu'une gamme de produits élargie et plus compétitifs pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises dans l'environnement international.

[Consulter le dossier de presse détaillant la stratégie Commerce Extérieur](#)